

Les Flamands ne bloqueront pas le redécoupage électoral wallon

■ La demande devra parvenir à Jambon (N-VA) pour le mois de septembre.

Si, malgré la crise politique, le PS – désormais infréquentable pour le CDH –, le MR et le CDH sont parvenus à un accord pour le redécoupage de certaines circonscriptions électorales – comme l'impose la Cour constitutionnelle – en vue du scrutin régional de juin 2019, il n'en reste pas moins un écueil important à franchir.

En effet, l'accord intervenu entre les trois partis induit un redécoupage des cantons électoraux. Des cantons qui ne peuvent être modifiés que par le niveau fédéral, à savoir la Chambre des représentants. Si certains craignaient de voir les Flamands procéder à un marchandage désagréable à l'égard des francophones pour accepter de valider cette modification technique, une réponse donnée, par le ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA) au député Ecolo Jean-Marc Nollet permet de penser que les choses devraient se dérouler assez facilement. A condition bien entendu que le Parlement wallon vote la modification des circonscriptions wallonnes au tout début du mois de septembre.

Rappelons qu'il s'agit d'un décret spécial et qu'une majorité des deux tiers est nécessaire. Aucun problème à l'horizon puisque les trois partis signataires représentent 68 députés sur les 75 que compte le Parlement wallon.

Dernier délai au mois de septembre

Pourquoi en septembre? Parce que le ministre Jambon a bien précisé que la demande devait lui parvenir à ce moment-là afin de mettre en place le travail législatif et de respecter le délai imposé par la loi en cas de modification des limites des cantons. On peut aussi se demander pourquoi le ministre N-VA ne semble pas faire de problème avec une demande émanant du monde francophone alors que certains pensaient que les Flamands en profiteraient pour demander autre chose en échange. Tout simplement parce que la Flandre a également besoin d'une modification technique du même type : *“Le processus en cours de fusion de communes en Région flamande nécessitera également une modification des cantons électoraux. La modification de l'annexe au Code électoral des Régions wallonne et flamande interviendra en même temps”*, a ainsi expliqué le ministre au député Ecolo, le 27 juin dernier.

Stéphane Tassin